

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°9/2026
POUR ERREUR MATERIELLE**

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 16h05,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'action Sociale de Vaux sur Seine s'est réuni en Mairie, 218 rue du Général de Gaulle,
Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BREARD, Président du CCAS.

Date de convocation : 3 avril 2026

Date d'affichage :

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres votants : 13

Etaient présents : M. Jean-Claude BREARD, M. Jean-Marie MORANDI, M. Jean-Raymond MARCHADIER, Mme Martine MENDY, Mme Pascale COLAS, Mme Marie TOURNON, Mme Chantal PATER, Mme Arlette BIBARD, Mme Yolande FIXOIS, M. Jean-Claude WALTREGNY, Mme Ana MONNIER

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Aurore SARRAIL a donné pouvoir à Mme Chantal PATER

Mme Noëlle RENAUT a donné pouvoir à M. Jean-Raymond MARCHADIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Marie TOURNON

OBJET : SUBVENTION SECOURS POPULAIRE

Le Conseil d'Administration du CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2026

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'attribuer une subvention de 300,00 € (*trois cents euros*) au SECOURS POPULAIRE de MEULAN et ses environs,
17, rue de la Ferme du Paradis – 78 250 MEULAN

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2026

Cette délibération est adoptée à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 05.05.26
Et de la publication le : 06.05.26

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean-Claude BREARD



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois après sa transmission aux services de l'Etat et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2026

Application agréée E-legalite.com